

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2020

L'an deux mille vingt le 24 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 20 h 30 sous la présidence de HALGAN Michel, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

PRESENTS : HALGAN Michel, BOUCHET Jacques, KLEPPER Estelle, BARRE Carol, GEOFFROY Nelly, DAUBET Valérie, GIRAUD Jacqueline, BENOIT Colette, PELTIER Michel, MOREL Michel, HERPIN Marie-line, CAILLE Olivier

EXCUSES :

ABSENTS : GRENON Nathalie, SEIGNEURET Frédy

Secrétaire de séance : BARRE Carol

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2020**

- **INTERCOMMUNALITE**

● Communauté d'agglomération du Niortais : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

- **ACHAT PEUPLIERS**

- **VOIRIE**

● Achat panneaux de signalisation et divers

- **DECISIONS BUDGETAIRES : OUVERTURES DE CREDIT SUR L'EXERCICE 2020**

● **BUDGET PRINCIPAL**

● **BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL** (régularisation de TVA)

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

● Point sur les travaux

● Nuits thermographiques

● Elections Municipales du 15 mars : bureau de vote

● Commission impôts du 18/02/2020

● Bibliothèque

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. Mme Carol BARRE est désignée pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019 qui leur a été communiqué au préalable.

**01-24-01-2019 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS :
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES DU 6 JANVIER 2020**

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération de la CAN n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN
- L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la CAN au 1^{er} janvier 2020
- La décision approuvant le rapport modifié de la CLECT en date du 6 janvier 2020

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS communaux à la CAN au 1^{er} janvier 2020, a été adopté à l'unanimité le 6 janvier 2020.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport modifié de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 6 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

02-24-01-2019 MARAIS COMMUNAL : ACHAT DE PEUPLIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

- de l'achat de 300 plants de peupliers pour un montant de 2 839.80 € TTC € auprès de l'entreprise BERTEAU Jean-Marie, pépiniériste à USSEAU (79) 3 rue du pré aux dames – ANTIGNY ;

- d'autoriser le maire à signer le devis n°21/01/2020 établi par l'entreprise BERTEAU Jean-Marie pour un montant de 2 838 € TTC - taille et l'élagage des nouveaux peupliers ;

- de solliciter une aide financière auprès de la région Nouvelle Aquitaine, du département, de la Communauté d'agglomération du Niortais et de l'entreprise Martin sise à AUGÉ (acheteurs des peupliers vendus en 2019) pour financer une partie de cette opération

Vu l'article 15 modifié de la loi du 2 mars 1982 stipulant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts pour l'année 2019 avant le vote du budget 2020.

- d'ouvrir la ligne de crédit suivante sur l'exercice 2020 afin de liquider la dépense avant le vote du budget :

2121 (programme 61 pour info) Plantations d'arbres et d'arbustes : **3 200 €**.

Ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

03-24-01-2019 ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION, COUSSINS BERLINOIS ET MIRROIR

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis relatif à l'achat de panneaux de signalisation, miroir et coussins berlinois afin de finaliser les travaux de sécurisation du bourg.

Les panneaux de signalisation « cédez le passage » ou « stop » seront mis sur les rues qui débouchent rue Saint-Louis afin que les véhicules qui circulent sur la départementale restent prioritaires.

Les miroirs seront installés au croisement des rues suivantes : carrefour rue de la laiterie / rue des villages RD1 ; Carrefour RD1/RD 118.

Enfin les coussins berlinois compléteront le dispositif de sécurité routière à l'entrée de VALLANS côté LA FOYE MONJAULT pour faire ralentir les véhicules qui continuent à circuler trop vite (un coussin au niveau de la première écluse, un double coussin entre les deux écluses).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- autorise le maire à signer le devis n° DEVO46677-2 en date du 17/01/2020 établi par l'entreprise SIGNAUX GIROD domiciliée à LA CRECHE (79 260), 10 Allée des métiers pour un montant de 6 786.13 € HT soit 8 143.36 € TTC ;

Vu l'article 15 modifié de la loi du 2 mars 1982 stipulant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts pour l'année 2019 avant le vote du budget 2020.

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 24/01/2020

- décide d'ouvrir une ligne de crédit suivante avant le vote du budget afin de financer cette dépense :

2152 installations de voirie (pour info programme 72) : + **8144 €**.

Ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020

04-24-01-2020 PROJET BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet qui lui a été soumis par le responsable de la bibliothèque de VALLANS, Monsieur Bernard GEOFFROY, afin d'améliorer la fréquentation de cet établissement et d'en faire un lieu socio-culturel mieux investi : Nouveau règlement, réaménagement intérieur avec l'achat de nouveaux équipements pour un montant de *1 661.01 € TTC*, gestion informatisée avec l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un logiciel spécifique « Oxalys » pour un montant de *1 701.17 TTC €*.

Le montant total de l'opération s'élève à **3 362.18 € TTC** avec la possibilité d'un **financement à hauteur de 50 %** par le Départementale des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le projet et mandate le maire :

- Pour signer les devis suivants : Devis n°COL200101085 en date du 20 janvier 2020 établi par l'entreprise MANUTAN Collectivités sise à CHAURAY (79) pour un montant de *1 661.01 € TTC* (équipement mobilier) ; le devis n°INT200100882 en date du 15/01/2020 établi par l'entreprise MANUTAN Collectivités pour un montant de *765.17 € TTC* (matériel informatique) ; le devis n°DE19-001238 du 6 décembre 2019 établi par l'entreprise MICRO BIB sise à HAGONDANGE (57) pour un montant de *936 € TTC* (matériel informatique) ;
- Pour solliciter une subvention auprès du Département Des Deux-Sèvres afin de financer une partie de l'opération ;
- Pour ouvrir une ligne de crédit comme suit pour liquider la dépense :

2183 Matériel de bureau et informatique (programme 37 pour info) : **1702 €**

2184 Mobilier (programme 37 pour info) : **1 661.01 €**

Ces crédits seront inscrits au budget 2020.

Délibérations de la séance du 24 janvier 2019 : Du n°01-24-01-2020 au n°04-24-01-2020

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les travaux :

Salle des fêtes mise en accessibilité des sanitaires : Les travaux ont démarré lundi 13 janvier, une cloison a été montée dans le hall pour séparer le chantier des salles et de la cuisine ; des sanitaires extérieurs ont été mis en place pour ceux qui utiliseront la salle pendant les travaux.

Salle de motricité : les travaux ont démarré le 13 janvier.

Les travaux de la bibliothèque (mise en place d'une porte en alu avec barre anti-panique) et de l'église (pose d'une rampe sur le long des escaliers extérieurs côté gauche, tapis podotactile, peinture des contremarches..) devraient être réalisés dans les 2 mois qui viennent.

Nuits thermographiques : la nuit thermographique sera organisée à VALLANS le 19 février prochain. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès de l'Adil.

Elections municipales – constitution des bureaux de vote pour les 15 et 22 mars prochains : Le maire interroge les conseillers municipaux sur leur disponibilité pour le scrutin des élections municipales du 15 mars afin de constituer les bureaux de vote.

Commission des impôts : La commission des impôts se tiendra à la mairie de Vallans le 18 février à 14 h00

Vélo électrique : le vélo électrique arrivera en mairie le 29 janvier prochain

Prochain conseil municipal : Jeudi 13 février à 19 h 00

Réunion informelle des membres du Conseil municipal : vendredi 13 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.